

	Mairie d'IFS Esplanade François Mitterrand B.P. 44 – 14123 IFS Tél : 02-31-35-27-27 Fax : 02-31-78-30-09	Département
		CALVADOS
		Canton
		CAEN XVI
OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC DÉMÉNAGEUR NOUET SAS 3 RUE CAMILLE SAINT SAENS – 10 MARS 2022 Arrêté n°2022/048		

LE MAIRE DE LA VILLE D'IFS,

VU les articles L.2211-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU le Code de la Sécurité Intérieure ;
VU le Code de la Voirie Routière et ses textes d'applications ;
VU la demande d'autorisation temporaire d'occuper le domaine public reçue par courriel en date du 1^{er} mars 2022 de la société NOUET SAS – 9 avenue des Carrières 14760 BRETTEVILLE SUR ODON, la journée du jeudi 10 mars 2022 pour le déménagement au 3 rue Camille Saint Saëns, appartement 112 à Ifs ;

CONSIDERANT la nécessité d'assurer et de préserver la sécurité des différents usagers ;

ARRETE

- Article 1 :** La société NOUET SAS est autorisée à occuper le domaine public pour le stationnement d'un camion porteur et monte meubles au 3 rue Camille Saint Saëns à Ifs, le jeudi 10 mars 2022, toute la journée de 8h00 à 20h00, afin d'effectuer un déménagement.
- Article 2 :** La société NOUET SAS est chargée, en tant que de besoin et sous couvert du présent arrêté de la mise en place de la signalisation et devra également prendre les dispositions nécessaires pour la circulation des usagers de la route et des piétons.
- Article 3 :** Ampliation du présent arrêté sera transmise à :
- Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique ;
 - Monsieur le Chef de Service Police Municipale ;
 - La société NOUET SAS.

Fait à Ifs, le 2 mars 2022



Le Maire,


Michel PATARD-LEGENDRE